

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 14 septembre 2015 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents la mairesse suppléante Marie Poissant-Manning, la conseillère Marie-Claire Thivierge et les conseillers Luc Beaulé et Nil Longpré.

Le maire Marc Beaulé et les conseillers Alfonsus Herscheid et Jean-Marc de Raeve se sont excusés.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2015-09-203

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 14 septembre 2015
HEURE : 19 h
ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption des procès-verbaux du 3 août et 18 août 2015

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Programme d'attraction
- Programmes Novoclimat 2.0, Rénoclimat et Chauffez vert
- Théâtre des Petites Lanternes
- Service incendie Lac-Mégantic : simulation extincteur 20 septembre

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Augmentation de la marge de crédit temporaire
- 6.2 Colloque de zone ADMQ : 17 septembre Danville 85 \$
- 6.3 Formation FQM *Le Comportement éthique* : 23 septembre (Alfonsus)
- 6.4 UPA : demande de maintien du Centre de services agricoles du MAPAQ à Lac-Mégantic
- 6.5 Remerciement Francis Grenier : Traversée du lac Mégantic

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Avis de motion modification Règlement 2014-06 relatif au permis de brûlage (feux d'artifice)

8.0 Transport

- 8.1 Rang des Grenier
- 8.2 Équipement de déneigement

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 Dépôt du Questionnaire sur eau potable

10.0 Santé et bien-être

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Sentier du Scotch Cap
- 11.2 Travaux bande riveraine : 105 chemin du Lac

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Soumission peinture de toiture de la Maison culturelle Laurier-Gauthier

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement.
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture

Comité : Festival Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Santé et bien-être
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Comité : Route des Sommets

Maire : Marc Beaulé
Transport
Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les Échos de Piopolis

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-204

2.0 Adoption des procès-verbaux du 3 août et 18 août 2015

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE les procès-verbaux du 3 et 18 août soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Programme d'attraction
- Programmes Novoclimat 2.0, Rénoclimat et Chauffez vert
- Théâtre des Petites Lanternes
- Service incendie Lac-Mégantic : simulation extincteur 20 septembre

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Parution dans l'Écho de Frontenac

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2015 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2015-09-205

6.1 Augmentation de la marge de crédit temporaire

ATTENDU QUE la marge de crédit de la Municipalité de Piopolis avec la Caisse Desjardins de la Région Mégantic est présentement de 185 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une subvention au Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec d'un montant de 508 907\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire des travaux d'amélioration sur le rang des Grenier, voirie locale d'un montant d'environ 300 000\$ qui seront subventionnés par le Programme de taxe sur l'essence;

ATTENDU le manque de liquidités dans le compte bancaire de la Municipalité pour effectuer ces dits travaux en attendant la réception de cette subvention;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis demande à la Caisse Desjardins de la Région de Mégantic d'augmenter sa marge de crédit à 300 000\$;

QUE suite à la réception de la subvention en mars 2017, la marge de crédit revienne à 185 000\$;

QUE le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires avec la Caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-206

6.2 Colloque de zone ADMQ : 17 septembre Danville 85 \$

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer, le 17 septembre prochain à L'Académie du Carmel à Danville, au *Colloque annuel-zone Estrie* donné par l'ADMQ.

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 85\$ plus taxes et les frais de déplacement sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-207

6.3 Formation FQM *Le Comportement éthique* : 23 septembre (Alfonsus)

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

D'AUTORISER le conseiller Alfonsus Herscheid à participer, le 23 septembre prochain au Centre des congrès à Québec, à la formation « Le comportement éthique » obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 275 \$ plus taxes, les frais de déplacement et de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-208

6.4 UPA : demande de maintien du Centre de services agricoles du MAPAQ à Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agroalimentaire du Québec (MAPAQ) dispense des services aux producteurs agricoles depuis le Centre de services agricole situé à Lac-Mégantic depuis plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ souhaite diminuer le nombre d'employés au sein de son ministère par attrition afin de diminuer son budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat local de l'UPA du Granit craint la fermeture du Centre de services agricoles de Lac-Mégantic et la perte de la desserte de services efficaces;

CONSIDÉRANT QUE selon les données du MAPAQ, le territoire de la MRC du Granit regroupe 571 entreprises agricoles qui génèrent plus de 83 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agroalimentaire est l'un des quatre (4) secteurs clés identifiés dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC du Granit adopté en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a octroyé en juin 2015 un aide financière à la MRC du Granit pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui a pour objectif de protéger et valoriser le secteur agricole;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lac-Mégantic se situe à plus de 110 km (1.5 heure) du bureau de la Direction régionale du MAPAQ en Estrie située à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la distance que doit parcourir un producteur agricole situé sur le territoire de la MRC du Granit pour rencontrer un conseiller au bureau de la Direction régionale du MAPAQ engendre une perte directe de plus de 5.5 heures de productivité, ainsi qu'une augmentation nette des frais encourus par ce déplacement et cette perte de productivité (salaire d'un employé, frais de déplacement, repas, etc.);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

D'exiger du MAPAQ de maintenir le Centre de services agricoles ouvert, et ce de manière permanente, sur le territoire de la MRC du Granit pour desservir de manière efficace les producteurs agricoles;

DE demander à la Fédération régionale de l'UPA-Estrie d'effectuer de la représentation auprès de la direction régionale du MAPAQ en Estrie afin de maintenir ouvert le Centre de services agricoles, et ce de manière permanente, sur le territoire de la MRC du Granit pour desservir de manière efficace les producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-209

6.5 Remerciement Francis Grenier : Traversée du lac Mégantic

ATTENDU QUE lors de l'événement la *Traversée du lac Mégantic* tenue le 8 août dernier, M. Francis Grenier a accordé le droit de stationnement aux visiteurs sur son terrain;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

DE souligner son geste en lui transmettant une lettre de remerciement au nom du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

7.1 Avis de motion modification Règlement 2014-06 relatif au permis de brûlage (feux d'artifice)

Le conseiller Luc Beulé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-09 modifiant le Règlement 2014-06 relatif au permis de brûlage.

8.0 Transport

2015-09-210

8.1 Rang des Grenier

ATTENDU QU'à sa séance du 7 avril 2015, le Conseil a mandaté le Groupe WSP pour évaluer l'état et les coûts de réparation du rang des Grenier ;

ATTENDU QUE WSP a déposé son rapport le 27 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le Conseil a consulté les citoyens lors d'une rencontre le 30 juin 2015 et par un sondage postale échant le 15 août 2015 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut utiliser une partie du retour de la taxe d'accise sur l'essence ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris la décision de procéder à la réparation des sections plus problématiques du rang des Grenier;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté le 18 août 2015 le Groupe WSP pour préparer les plans et devis;

ATTENDU QUE groupe WSP suggère de faire piqueter les limites d'emprise des secteurs à réparer par un arpenteur- géomètre;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré;
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité mandate la firme Ecce Terra, plus spécifiquement Robert Rioux, arpenteur-géomètre, pour le piquetage des limites d'emprise des secteurs à réparer pour un montant sur une base horaire ne dépassant pas 180 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-211

Travaux chemin du Lac

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Luc Beulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis mandate la compagnie Lafontaine et fils inc. pour la fourniture et la pose de ponceaux et la mise en forme du chemin sur certains secteurs dans le chemin du Lac pour un montant total de 24 995.00\$ plus taxes.

QUE cette dépense soit payée avec la subvention pour l'amélioration du réseau routier (dossier no 00023025-1-30020 (05)- 2015-06-22-37) et à même les postes

budgétaires 02-320-01-529 - Entretien chemins et 02-320-00-621 – Gravier et sable-voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-212

8.2 Équipement de déneigement

ATTENDU QUE suite à la proposition de l'inspecteur municipal de procéder à l'achat d'équipement pour le déneigement des chemins;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le Conseil accepte la soumission de Robitaille équipement inc. pour la fourniture d'une attache rapide mâle pour le camion de déneigement, pour un montant ne dépassant pas 2 395.00 \$ plus taxes;

QUE le Conseil accepte la soumission de Mécanique N.S inc. pour machiner l'attache après le camion de déneigement, pour un montant ne dépassant pas 2 185.00 \$ plus taxes;

QU'afin de payer le coût net de cette acquisition, un montant de 4808.00 \$ soit pris à même le surplus accumulé de la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du Questionnaire sur eau potable

Madame la mairesse suppléante dépose le questionnaire sur l'usage de l'eau potable pour 2014 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

10.0 Santé et bien-être

Aucun sujet à traiter.

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

11.1 Sentier du Scotch Cap

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que des soumissions sont reçues pour le projet de Sentier du Scotch Cap, que le projet avance et devra être soumis au Pacte rural avant le 13 novembre prochain.

2015-09-213

11.2 Travaux bande riveraine : 105 chemin du Lac

ATTENDU l'engagement signé le 9 juin entre M. Roger Galarneau et la Municipalité de Piopolis, dans lequel, M. Galarneau s'engageait à exécuter des travaux de renaturalisation et de contrôle de l'érosion au plus tard le 25 août 2015 au 105, chemin du Lac à Piopolis ;

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2015, aucuns travaux n'ont encore été exécutés ;

ATTENDU QU'à cet égard, tel que stipulé dans l'engagement signé le 9 juin 2015, qu'à défaut qu'il ne soit pas respecté « *M. Galarneau autorise la Municipalité à procéder ou faire procéder aux travaux nécessaires, aux frais de M. Galarneau, ces frais constituant, une créance prioritaire sur l'immeuble décrit au présent*

engagement, au même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec (taxes foncières). Ces coûts étant garantis par une hypothèse légale sur cet immeuble. »

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QU'à défaut de l'exécution des travaux par M. Galarneau, la Municipalité mandate *Paysages François Lessard* pour faire les travaux de renaturalisation de la berge au 105, chemin du Lac à Piopolis pour un maximum de 6 500\$ plus taxes, selon l'offre de service reçu le 14 septembre 2015 ;

QUE la Municipalité avise M. Galarneau au minimum 48 heures avant la date d'exécution des travaux par *Paysages François Lessard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2015-09-214

12.1 Soumission peinture de toiture de la Maison culturelle Laurier-Gauthier

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de *Peinture Pierre Prévost* pour les travaux de peinture du toit de tôle de la Maison culturelle Laurier-Gauthier située au 462 rue Principale appartenant à la Municipalité, au coût de 3 400.00 \$ plus taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-215

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois d'août 2015 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
Aucun sujet à traiter.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Absent.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
L'horaire de la bibliothèque se poursuit.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Absent.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Travail sur le bénévole de l'année et la médaille du Lieutenant gouverneur.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Participation à la conférence de presse de la Route des Sommets.

Maire : M. Marc Beaulé
Absent.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Sentier Scotch Cap
- Animation Halte des Zouaves
- Agenda des activités de la Municipalité
- Entretien des chemins municipaux
- Plan d'action : Maison culturelle
- Feux d'artifice
- Toiture de l'église
- Les odeurs du réseau égout

2015-09-216

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,

QUE la séance soit levée ; il est 19 h 58.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marie Poissant-Manning, mairesse
suppléante